

Candidat locataire?

Vous pouvez contacter le service social au 04 380 90 69 (option 5)

Conditions d'admission à l'inscription :

- 1. Ne pas être propriétaire.
- 2. Ne pas dépasser un revenu annuel imposable de 34.100€ (pour une personne seule) ou 42.600€ pour un ménage. (Majoré de 3.200€ par enfant à charge).

L'encodage de votre demande nécessite obligatoirement la présentation des documents suivants:

Copie recto/verso de(s) carte(s) d'identité du ménage
Composition de ménage
Extrait de casier judiciaire
Preuve des revenus récents :
Chômage, RIS(CPAS), mutuelle, SPF Handicap, Salaire (3 dernières fiches),
pension, allocations familiales, pension alimentaire,
Avertissement extrait de rôle de toute personne composant le ménage (année de
revenus: / imposition)
Preuve de paiement des trois derniers mois de loyer
Attestation de non-propriété OU attestation sur l'honneur de non-propriété
Justificatif d'un crédit en cours
Si renon ou mise en vente : fournir le document le prouvant.
Si handicap reconnu par le SPF Handicap : fournir l'attestation le prouvant.
Si situation de « sans-abris » ou d'extrême urgence : fournir l'attestation le
prouvant.
Si hébergement dans un foyer d'accueil : fournir l'attestation de la maison
d'accueil.
Si logement inhabitable, insalubre, surpeuplé : fournir l'attestation le prouvant.
Si en médiation de dettes ou en règlement collectif de dette : fournir l'attestation,
le jugement ou la décision d'admissibilité le prouvant.

ATTENTION! Un dossier incomplet n'est pas inscrit! Les permanences d'inscription se déroulent les mercredis de 9h à 11h30

Les Assistants sociaux : **LEBOUTTE Marielle et DAUNE Julien**